



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **8 février 2016**

Décision n° **CP-2016-0738**

commune (s) :

objet : Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Nouvelle tarification - Librairie-boutique

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 janvier 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 9 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Lung), Frier.

Commission permanente du 8 février 2016**Décision n° CP-2016-0738**

objet : **Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Nouvelle tarification - Librairie-boutique**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.26.

La librairie-boutique du musée gallo-romain de Lyon-Fourvière étant gérée en régie directe, il est proposé à la Commission permanente une mise à jour des prix publics des articles en vente liée aux ajustements tarifaires des fournisseurs.

Par ailleurs, la librairie-boutique souhaite acquérir de nouveaux ouvrages et objets thématiques liés aux collections permanentes et à la programmation culturelle. Il est également proposé à la Commission permanente de fixer les prix publics pour ces articles ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la mise à jour de la liste et des tarifs des articles en vente à la librairie-boutique du musée gallo-romain de Lyon-Fourvière selon le tableau ci-annexé.

2° - Les recettes générées par la librairie-boutique seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 7088 - fonction 314 - opération n° 0P33O3056A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2016.